

1203072403

DATE DEPOT :	2012-03-23
NUMERO DE DEPOT :	2012R030670
N° GESTION :	2010B18336
N° SIREN :	524664125
DENOMINATION :	AMMOUR SAS
ADRESSE :	5 rue de La Sourdière 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2011/12/14
TYPE D'ACTE :	DECISION DU PRESIDENT
NATURE D'ACTE :	

Attestation du Commissaire aux Comptes
Arrêté de Compte établi par le Président

SAS AMMOUR
5 rue de la Sourdière
75001 PARIS
RCS 524 664 125

François PRIOLLAUD-SAVEY
48 boulevard Raspail
75006 PARIS

François PRIOLLAUD-SAVEY
48 Bd Raspail
75006 PARIS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

AMMOUR
S.A.S au capital de 1.260.000 €
5 rue de la Sourdière
75001 PARIS

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A L'EXACTITUDE DE L'ARRETE DE COMPTE ETABLI PAR LE PRESIDENT

Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, et en application de l'article R.225-134 du Code de commerce, nous avons procédé au contrôle de l'arrêté de compte établi par Monsieur Mohamed AMMOUR en sa qualité de Président. Il nous appartient sur la base de nos travaux d'en certifier l'exactitude.

Nous avons effectué nos travaux en mettant en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes, applicables à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un exament limité, ont notamment consisté à vérifier que les créances concernées sont certaines dans leur existence et déterminées dans leur montant.

Nous certifions :

- l'exactitude de l'arrêté du compte établi par le Président, duquel il ressort que Monsieur Fethi AMMOUR possède sur la SAS AMMOUR une créance d'au moins DEUX CENT QUARANTE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT DIX Euros (240.490 €),
- le caractère liquide et exigible de cette créance.

Fait à Paris, le **14 décembre 2011**

Le Commissaire aux Comptes,

François PRIOLLAUD-SAVEY